



## Comité de haute performance de CC

### Mandat

Nom	Comité de haute performance de CC
Mandat	Comité opérationnel de crosse Canada (CC) responsable de donner un encadrement et une orientation au programme de haute performance de CC et de travailler avec le directeur de la haute performance de CC pour veiller à la mise en pratique des directives stratégiques de CC et pour gérer le programme d'équipe nationale et les équipes qui concourent pour le Canada aux compétitions internationales.
Principales responsabilités	<p>Le comité exercera les responsabilités clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Superviser tous les aspects des programmes de haute performance de CC, incluant ses équipes nationales, dont : crosse en enclos masculine sénior, crosse au champ masculine sénior, crosse au champ masculine junior, crosse au champ féminine sénior et crosse au champ féminine junior, et toute autre équipe nationale qui est constituée de temps à autre.</li><li>• Exercer ses activités conformément aux dispositions du Guide de programme d'équipe nationale 2014, tel qu'amendé de temps à autre. Le comité doit revoir le Guide de temps à autre et soumettre ses recommandations au conseil d'administration en matière de changements éventuels qui permettraient au comité d'exercer ses activités d'une manière optimale en ce qui concerne la gestion des équipes nationales.</li><li>• Établir et superviser des personnels de direction pour encadrer les équipes nationales. Les personnels de direction consisteront en directeurs généraux d'équipes nationales, entraîneurs en chef, entraîneurs adjoints, un personnel administratif, ESI (équipe de soutien intégré) et consultants bénévoles; la structure de chaque personnel de direction doit correspondre aux besoins et aux circonstances particuliers de chaque équipe respective.</li><li>• Élaborer et mettre en œuvre des politiques et critères de sélection d'athlètes aux différentes équipes nationales, en respectant les politiques et lignes directrices de CC relatives à la sélection d'équipes nationales.</li><li>• Communiquer régulièrement pour assurer la clarté, l'uniformité et l'efficacité de la gestion des programmes de haute performance.</li><li>• Prendre contact avec les secteurs et les autres comités de CC sur les questions qui traitent de la haute performance et les équipes nationales.</li><li>• Effectuer les tâches additionnelles qui pourraient être confiées au comité par le conseil d'administration.</li><li>• Sur la base du budget approuvé par le conseil d'administration, élaborer un plan annuel d'exploitation et un budget de la haute performance, à soumettre au conseil d'administration.</li><li>• Planifier et mettre en œuvre des événements promotionnels autour de l'équipe</li></ul>



	<p>nationale, en déployant les joueurs (anciens et courants) d'Équipe Canada et le personnel d'Équipe Canada pour rehausser le profil d'Équipe Canada à l'échelle nationale.</p> <p>Respecter les ententes de commandite et veiller à la mise en application à tous les évènements.</p>
Pouvoir	<p>Le comité détient le pouvoir décisionnel sur tous les aspects de son mandat, à l'exception que le conseil d'administration approuve les budgets globaux et le plan d'exploitation de programme d'équipe nationale, ainsi que les amendements apportés à la politique et aux lignes directrices d'équipe nationale.</p> <p>Tout changement substantiel au plan d'exploitation du programme d'équipe nationale, même si aucun changement conséquent n'est apporté au budget, doit être approuvé par le conseil d'administration, ceci pour assurer qu'il y a communication et coopération avec les activités des ligues et programmes courants des AM et pour assurer la conformité aux critères de Sport Canada.</p> <p>Le comité peut établir des sous-comités ou des groupes de travail pour aborder des questions particulières qui relèvent du mandat du comité, incluant dépisteurs, camps de sélection, recrutement de personnel et levée de fonds pour équipes.</p>
Composition	<p>Le comité consistera en les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le directeur de la haute performance et des relations internationales, qui présidera le comité</li><li>• Directeurs généraux d'équipes nationales (crosse en enclos, crosse au champ masculine, crosse au champ féminine, jeunesse)</li><li>• Directeur des athlètes</li><li>• Directeur général de CC (sans droit de vote)</li><li>• Coordonnateur de la haute performance de CC (sans droit de vote)</li><li>• Deux représentants d'athlètes (un homme et une dame)</li><li>• Directeur administration (poste intérimaire)</li></ul> <p>Toute autre personne ayant une expertise en matière de haute performance et nommées par le conseil d'administration, incluant les directeurs/directrices généraux des équipes de crosse au champ féminine, de crosse en enclos masculine et de crosse au champ masculine</p>
Réunions	<p>Le comité se réunira par conférence téléphonique ou en personne, selon le besoin. Le président du comité convoquera les réunions.</p>
Ressources	<p>Le comité recevra les ressources nécessaires de CC afin d'exécuter ses devoirs. Le comité recevra un soutien administratif du bureau national de CC.</p>
Rapports	<p>Le comité présentera un rapport à chaque réunion du conseil d'administration et doit soumettre un rapport écrit à chaque assemblée des membres.</p>
Approbation et révision	<p>Le présent mandat a été élaboré par le conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de CC le mai 2019. Le conseil d'administration doit examiner régulièrement ce mandat, en consultation avec le comité au besoin.</p>



**LACROSSE CANADA**  
**CROSSE CANADA**

INFO@LACROSSE.CA  
LACROSSE.CA  
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310  
OTTAWA, ON K1R 6Y6

Autre	Le comité est soumis à toute disposition des Règlements et règles de CC se rapportant aux comités opérationnels.
-------	--